

Travaux de génie civil pour aménagements de voirie et réseaux divers

Rapporteur : M. Jean-Louis FOUSSERET, Président

Avis de la Commission d'appel d'offres	
séance du 17/03/2005	favorable

Inscription budgétaire	
BP : 2005 Imputation : 61523.821	Montant de l'opération : de 80 000 à 320 000 € TTC sur 3 ans

L'objet principal du marché est la réalisation de travaux de génie civil pour des aménagements de voirie relatifs à des réparations afin de tendre à l'amélioration du réseau urbain primaire et secondaire. Ce marché a également une seconde destination. Il s'agit des aménagements connexes liés au réseau routier et ceux prévus dans le cadre d'autres opérations.

Les prestations liées à ce contexte sont les suivantes :

- Installation et signalisation de chantier,
- Travaux préparatoires et divers,
- Terrassements,
- Travaux de chaussées,
- Travaux de maçonnerie et assainissement,
- Equipement électrique.

Du fait de la nature des travaux et des besoins à satisfaire, la forme de la présente consultation est un marché fractionné à bons de commande conformément de l'article 71 du code des marchés publics. L'estimation des montants annuels est la suivante :

- 80 000 € T.T.C. minimum
- 320 000 € T.T.C. maximum,

la procédure d'appel d'offres ouvert a été retenue dans les conditions prévues aux articles 33-3^{ème} alinéa et 57 et 59 du Code des marchés publics.

Ce marché est passé pour une durée de un (1) an reconductible trois fois sur décision écrite.

La maîtrise d'œuvre est assurée par la Direction des Moyens Techniques - service Construction et infrastructures de la CAGB.

Le délai d'exécution de chaque commande sera fixé dans le bon de commande comme le précise l'article 4 du CCAP. Les fournitures devant respecter les prescriptions de normes et de réglementations strictes.

Un avis d'appel à la concurrence a été adressé à la publication le 21 février 2005. La date limite des offres était fixée au mercredi 16 mars 2005 à 16 heures.

5 candidats ont soumissionnés. Leur première enveloppe était conforme. Ainsi, lors de la réunion du 17 mars 2005, la commission d'appel d'offres de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a pu, selon les critères de jugement : Valeur technique et prix des prestations classés dans l'ordre décroissant, juger les offres des candidats suivants :

- SACER
- TP BONNEFOY
- PBTP
- STD
- TAPONNOT

Analyse des offres

La valeur technique a été appréciée grâce au mémoire justificatif. L'ensemble des candidats présentait une valeur technique équivalente et suffisante excepté TAPONNOT qui n'a pas produit de mémoire justificatif permettant d'évaluer ce critère. Le détail estimatif fourni à titre indicatif par le maître d'ouvrage et valorisé par chaque candidat a permis d'estimer le prix de ce marché.

Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse

Après analyse des offres, la commission d'appel d'offres a déclaré la proposition de l'entreprise TP BONNEFOY économiquement la plus avantageuse. Le marché a donc été attribué à cette entreprise.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise M. le Président à signer le marché avec la société BONNEFOY pour un montant minimum annuel de 80 000 € TTC.

Pour extrait conforme,

Le Président